DISCOURS

PRONONCÉ

PAR UNE DÉPUTATION

DES ÉLÈVES DE LA CONSTITUTION,

A la tribune de la Société-Mère, séante aux Jacobins.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1791.



THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

DISCOURS

Prononcé par une Députation des Elèves de la Constitution, à la tribune de la Société-Mère, séante aux Jacobins.

AMIS DE LA CONSTITUTION,

Vous avez déja vu les jeunes patriotes qui m'accompagnent à cette tribune, vous demander pour la société des jeunes amis de la liberté, l'honneur d'entretenir avec vous une correspondance fraternelle.

Ils avoient été les moteurs de cette démarche adoptée à l'unanimité , et avoient contribué à la rédaction de l'adresse qui vous a été présentée.

Nous vous annonçions dans cette adresse dont vous avez bien voulu ordonner l'impression, que la formation de notre société étoit le résultat des sentimens d'indignation que nous avoient inspirés la naissance et les progrès du club Monarchique ; et que le premier de nos travaux seroit de concourir à déjouer ses perfides et sourdes manœuvres en combattant sans cesse sa doctrine désastreuse.

Conséquens avec nous-mêmes, et forts de vos principes, nous avons proposé aux jeunes amis de la liberté d'adhérer à votre dernier arrêté, par lequel vous déclarez ne vouloir admettre parmi vous aucun de ceux qui ont appartenu à des sociétés anti-patriotiques , et notamment à celle du club Monarchique. Mais malgré nos vives réclamations et même nos prières instantes , nous avons eu la douleur de voir notre proposition repoussée par la question préalable. Alors nous rappellant le conseil que nous avoit donné votre président de nous défier de la liberté qui n'est pas accompagnée de la vertu , et n'entendant pas par ce mot de *vertu* la simple pratique des devoirs moraux ; mais aussi l'attachement

exclusif aux principes inaltérables de notre constitution, nous avons cru que ceux qui, sous le prétexe d'une tolérance cosmopolite, consentoient à s'unir aux ennemis de la révolution, n'étoient pas les amis de la vraie liberté ; alors nous avons élevé entr'eux et nous un mur de séparation indestructible ; et nous avons formé une nouvelle société sous le titre *des Elèves de la constitution*, avec cette devise : *la bien connoître pour la mieux défendre*.

Le résultat unanime de notre première délibération a été de vous demander votre correspondance. Dans ce moment, avons-nous dit, où de toute part les amis de la constitution sont calomniés avec une impudence éhontée, dans ce moment où des écrivains mercénaires les accablent d'invectives qu'ils voudroient rendre injurieuses, dans ce moment où l'aristocratie délirante rejette sur eux ses lâches manœuvres, les accuse de ses complots parricides et cherche à les couvrir de sa propre infamie ; dans ce moment enfin, où ce qu'en termes vulgaires, mais énergiques, on peut appeller une maçonnerie de patriotisme, est travestie sous les noms impurs de repaire de factieux et d'insolens conspirateurs, allons briguer l'honneur de partager leur sort dont la gloire est indépendante du succès de leurs travaux. C'est au milieu des orages que

les Amis de la constitution doivent être environnés de ses élèves.

Accueillez donc, Amis de la constitution, accueillez ses élèves avec bienveillance, recevez le serment qu'ils renouvellent devant vous, d'être fidèles à la nation, à la loi, au roi, de maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, et acceptée par le roi. De protéger de leur fortune, de leur sang et de toutes leurs facultés le citoyen généreux qui aura le courage de se dévouer à la dénonciation des traîtres à la patrie, enfin de ne correspondre en aucune manière avec les ennemis de notre révolution.

Telle est notre profession de foi civique. Quant à nos principes, vous les connoissez; ils sont contenus dans l'adresse qui vous a été présentée au nom des jeunes amis de la liberté, et vous les avez consacrés par une approbation authentique.

Nous ajouterons seulement que réunis pour nous instruire, et nous pénétrer du véritable esprit de la constitution, notre société ne sera pas le foyer de fausses alarmes plus funestes que les vraies; jamais nous ne donnerons l'éveil sur des périls imaginaires, et contens de courir aux armes au premier cri des sentinelles du peuple, nous n'ambitionnerons pas le dange-

reux honneur de sonner les premiers le tocsin des combats. Enfin aussi modérés dans nos opinions que fermes dans nos principes, aussi réservés dans nos délibérations, que courageux dans nos résolutions ; nous serons toujours aussi lents à prendre de nouvaux arrêtés, que prompts à exécuter les vôtres.

Puisse la constitution trouver en nous des élèves dignes d'être un jour ses amis ! puissiez-vous par un accueil favorable approuver notre conduite actuelle ! veuillez cependant être persuadés que nous ne sommes pas venus vous dénoncer la société des jeunes amis de la liberté, mais seulement vous demander la faveur que vous lui avez accordée, l'honneur d'entretenir avec vous une correspondance fraternelle.

Imprimé par ordre de la société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins.

Signé BIAUSAT, *président.*

G. BONNECARRERE, LAVIE, MASSIEU, curé de Sergy, élu à l'évêché de Beauvais; COLOT D'HERBOIS, *secrétaires.*